





Bordereau de signature

DEL2016_0186



Signataire	Date	Annotation
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	24/11/2016	 Visa
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	24/11/2016	 Transmis
<i>Gestion des Actes MAIRIE</i>		 Archivé
	Réponse de la plate-forme : Acquittement reçu (Date: 2016-11-24)	

Dossier de type : ACTES_MAIRIE // deliberation_mairie

Acquitté en PREFECTURE le 24/11/2016

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

Département de
SEINE ET MARNE

DEL2016_ 0186

Arrondissement de
TORCY

COMMUNE DE NOISIEL

EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil Municipal

Canton de
CHAMPS-SUR-MARNE

SÉANCE ORDINAIRE DU 18 novembre 2016

L'an deux mille seize, le dix huit novembre, à 20 h 30,

Le Conseil Municipal de la Commune de Noisiel, légalement convoqué le 08 novembre 2016, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, salle du Conseil, Mairie Principale, sous la présidence de M. VACHEZ, Maire de Noisiel.

PRÉSENTS : M. VACHEZ, M. DIOGO, Mme. NATALE, M. SANCHEZ, Mme DODOTE, Mme TROQUIER, M. VISKOVIC, Mme NAKACH, M. TIENG, M. BEAULIEU, Mme CAMARA, Mme JULIAN, M. FONTAINE, Mme DAGUILLANES, M. MAYOULOU NIAMBA (arrivée à 20h40) Mme MONIER, Mme ROTOMBE, M. CALAMITA, Mme COLLETTE, Mme VICTOR, M. ROSENMANN, M. DRAMÉ, Mme BOUHENNI, M. NGYUEN.

ÉTAIENT EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :

*M. RATOUCHNIAK qui a donné pouvoir à M. VISKOVIC,
Mme NEDJARI qui a donné pouvoir à Mme BOUHENNI,
Mme BEAUMEL qui a donné pouvoir à M. TIENG,
M. NYA NJIKÉ qui a donné pouvoir à M. FONTAINE,
M. BARDET qui a donné pouvoir à M. SANCHEZ,
M. KRZEWSKI qui a donné pouvoir à M. DRAMÉ.*

ABSENTS : Mme PELLICIOLI, M. KAPLAN, Mme PHAM.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. ROSENMANN.

Arrivée de M. MAYOULOU NIAMBA à 20h40, avant l'examen du point n°1 de l'ordre du jour.

Point 13: Avis de la commune de Noisiel sur le projet de Plan Local d'Urbanisme arrêté de la commune de TORCY.

- suite DEL2016_ **0186**
portant sur l'avis de la commune de Noisiel sur le projet de Plan Local d'Urbanisme arrêté de la commune de TORCY

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Urbanisme,

VU le courrier en date du 05 septembre 2016, reçu le 14 septembre 2016 en mairie, par lequel la commune de Torcy a transmis à la commune de Noisiel son projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU), arrêté par délibération du conseil municipal en date du 2 septembre 2016, afin de recueillir son avis en sa qualité de personne publique consultée et commune voisine,

CONSIDÉRANT *que la commune de Noisiel, en sa qualité de commune limitrophe, dispose d'un délai de trois moi à compter de la réception du dossier pour émettre son avis,*

CONSIDÉRANT *que ledit délai n'est pas dépassé et que de ce fait, la commune de Noisiel peut émettre son avis sur ledit dossier,*

CONSIDÉRANT *qu'il existe une vraie continuité urbaine entre les communes de Noisiel et de Torcy,*

CONSIDÉRANT *de ce fait, qu'il convient d'être attentif au projet de PLU élaboré par la commune de Torcy et à ses conséquences éventuelles pour la commune de Noisiel,*

CONSIDÉRANT *que le projet de PLU arrêté de la commune de Torcy ne présente pas d'inconvénients ni de risques pour la commune de Noisiel,*

CONSIDÉRANT *l'avis favorable de la Commission Urbanisme – Transports – Environnement en date du 18 octobre 2016,*

CONSIDÉRANT *l'avis du Bureau municipal du 07 novembre 2016,*

ENTENDU l'exposé de M.SANCHEZ, Maire-adjoint chargé de l'Urbanisme, des Transports et de l'Environnement ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

EMET un avis favorable sur le projet de Plan Local d'Urbanisme arrêté de la commune de Torcy.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.

La présente délibération est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

D. Vachez

Daniel VACHEZ







Transmis au représentant de l'Etat le	24 NOV. 2016
Publié le	24 NOV. 2016

Acquitté en PREFECTURE le 24/11/2016

Bordereau de signature




PLANDEL2016_0186




Signataire	Date	Annotation
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	24/11/2016	 Visa
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>		 Transmis
<i>Gestion des Actes MAIRIE</i>		 Archivé
	Réponse de la plate-forme : Posté	



Dossier de type : ACTES_MAIRIE // deliberation_mairie




Carte schématique des orientations du PADD

-  Préserver la trame verte et bleue sous toutes ses formes
-  Encourager le développement des commerces, des services et des activités d'artisanat dans le cœur de ville.
-  Requalifier la Zone d'Activités Économiques et organiser l'extension et la réinjection de la Zone Industrielle sur une partie de l'emprise de la RD 199.

Pérenniser et conforter les quartiers existants tout en les rendant plus perméables :








-  Assurer une évolution qualitative des quartiers, notamment grâce à une réflexion sur l'aménagement des espaces extérieurs, et permettre une évolution des logements dans les secteurs pavillonnaires en facilitant les extensions et les adaptations à l'évolution des besoins, tout en préservant l'organisation urbaine par une maîtrise de leur densification

-  Affirmer les polarités de quartier comme lieux de vie partagés
-  Réaménager, valoriser les espaces publics et les voiries et reconfigurer les principes de liaisons de façon à unifier la ville et optimiser les déplacements au sein et entre les différents quartiers

- Faire des grands projets des vecteurs d'unification du territoire :**
-  Développer le projet de la ZAC des Coteaux de la Marne
Possibilité d'extension de la ZAC
 -  Reconquérir l'emprise de l'ex VPN
 -  Étudier le secteur la frange Est du territoire qui, tout en restant à dominante naturelle, pourrait accueillir des aménagements permettant la reconquête et l'animation des lieux.



Développer la qualité urbaine à travers les opérations de renouvellement urbain :

-  Développement économique et paysager sur le site ARC
-  Renouveau urbain l'Arche-Guédon
-  Réhabilitation et Résidentialisation de Beauregard
-  Requalification du parc des Droits de l'enfant
-  Restructuration urbaine et résidentialisation du quartier du Mail
-  Réflexion sur le pôle gare
-  Requalification de la ZAE de Torcy

 Améliorer les entrées de ville, vitrine du territoire.

